

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 196 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1953 des fonctionnaires de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis,

n° 196

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries des Territoires d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié : Vu l'arrêté n° 1292 du 26 décembre 1952 fixant le nombre d'inscriptions à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie pour l'année 1953

Vu le procès-verbal de la Commission de classement en date du 31 décembre 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1953, les fonctionnaires de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis dont les noms suivent: 1° Pour le grade de Payeur hors classe : à compter du 1er janvier 1953, M. Carbonnel (Claude), Payeur de 1re classe après deux ans. 2° Pour le grade de Commis principal de 1er classe: à compter du 1er octobre 1953, M. Le Ber (Victor), Commis principal de 2 classe. 3° Pour le grade de Commis principal de 2° classe : à compter du 1er janvier 1953. M. du Bourg (Claude), Commis principal de 3 classe. 4° pour grade de Commis principal de 4° classe : à compter du 1er janvier 1953, M. Toiron (Marcel), Commis de 1er classe. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

N.SADOUL. – Le Gouverneur.